

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
VILLE DE WATERVILLE**

AVIS PUBLIC- DÉMOLITION

Le comité de démolition de la Ville de Waterville doit statuer sur une demande de démolition numéro 2026-04-0010 en vertu du Règlement 666 relatif à la démolition d'immeubles pour l'immeuble suivant :

Un bâtiment principal sis sur le lot 1 801 738 cadastre du Québec, situé au 405, rue Bellevue.

Conformément à l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), le Comité de démolition sera saisi de la demande lors de la réunion qui se tiendra le 25 mai à 18h00.

Conformément à l'article 148.0.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de :

Nathalie Isabelle, greffière-trésorière
dg@waterville.ca
170, rue Principale Sud
Waterville (Québec)
JOB 3H0

Donné à la Ville de Waterville, ce 27^e jour d'avril 2026.

Nathalie Isabelle
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Isabelle, greffière-trésorière de la Ville de Waterville, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie le 27 avril 2026 à l'hôtel de Ville et sur le site web de la municipalité, tel que prévu au règlement 604 concernant les modalités de publications des avis publics.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27 avril 2026.

Greffière-trésorière